



Question écrite posée le lundi 22 février 2021

De M. **Stéphane PEU**
Député de Seine-Saint-Denis
Membre de la commission des lois

À **Elisabeth MORENO**
Ministre chargée de l'égalité entre les hommes et les femmes

Monsieur le député Stéphane PEU interroge Madame la ministre sur **un tabou de notre société : la précarité menstruelle.**

Avant la crise sanitaire, 1,7 million de femmes dans notre pays étaient victimes de précarité menstruelle c'est-à-dire en difficulté voire en incapacité de faire face à cette dépense essentielle qu'est l'achat de protections périodiques. Un chiffre estimé aujourd'hui à 2 millions de personnes.

Une situation qui contraint de plus en plus de femmes à adopter des comportements qui peuvent s'avérer être dangereux pour leur santé physique (renouvellement insuffisant des protections, du recours aux protections de fortune (papier toilette, tissus, papiers journaux, ...)), psychologique (comme la perte de confiance en soi) et qui constitue un frein évident dans leur vie sociale et professionnelle.

Plusieurs études, ces dernières années, ont démontré qu'une femme dans notre pays devra déboursier 3500 euros en moyenne au cours de sa vie pour assurer cette protection. Une somme importante qui ne prend pour autant pas en compte les dépenses connexes, toutes aussi nécessaires et fréquentes, que sont par exemple l'achat de sous-vêtements, d'antidouleurs...

Si le gouvernement a décidé de porter en 2021 à 5 millions d'euros le budget visant à aider les associations qui luttent pour l'accès de toutes les femmes aux protections périodiques, force est de constater que cela demeure insuffisant financièrement et politiquement.

En effet, les associations œuvrant sur le sujet demandent depuis plusieurs années au gouvernement de prendre des mesures concrètes et efficaces pour lutter contre ce fléau.

Aussi, Monsieur le député souhaiterait connaître l'avis de Madame la ministre sur les trois demandes précises suivantes :

1/ la mise à disposition de protections réutilisables, serviettes hygiéniques, tampons dans tous les lieux qui accueillent des femmes en situation de précarité : centres d'hébergement, accueils de jour, centres sociaux, centres de protection maternelle et infantile, prisons et autres lieux de privation de liberté, permanences d'accès aux droits, centres d'accueil pour demandeurs et demandeuses d'asile, hôpitaux, maternités... à l'instar de la loi historique votée en Ecosse en novembre 2020 ;

2/ La mise à disposition de serviettes hygiéniques dans les lieux qui accueillent des jeunes femmes et adolescentes : établissements du secondaire, établissements d'enseignement supérieur, résidences étudiantes, clubs sportifs, foyers de la protection de l'enfance... via par exemple l'octroi d'un pack de serviettes réutilisables à toutes les collégiennes ;

3/ L'interdiction de l'utilisation de composants toxiques dans la production de protections hygiéniques, et l'obligation, pour les fabricants, de révéler la composition de leurs produits pour protéger la santé des femmes.

Permanence parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse.

Retrouvez-moi sur

f Stéphane Peu

🐦 Stephane1peu

➔ Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanepeu.fr

Farid Aïd

Député suppléant

Farid.aid.2020@gmail.com

